

DEC212904DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne DELHAYE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2590 Microscopies, imageries et ressources analytiques en Région Centre Val de Loire (MACLE CVL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC212090INC du 22 juillet 2021 portant création d'une unité d'appui et de recherche intitulée Microscopies, imageries et ressources analytiques en Région Centre Val de Loire (MACLE CVL).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 août 2021

Le directeur d'unité
Stéphane BOUQUET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.